

RÈGLEMENT DU VOTE DU PUBLIC – GRANDS PRIX DUX 2019

1. PÉRIODE DU CONCOURS

Le concours du **VOTE DU PUBLIC DUX 2019** est tenu par le **programme DUX** et se déroule à travers le Canada, du **12 décembre 2018**, jusqu'au **14 janvier 2019** à **23h59**.

2. ADMISSIBILITÉ

Le concours **VOTE DU PUBLIC DUX 2019** est réservé aux personnes âgées **de plus de 18 ans résidant au Canada**. Les employé(e)s du programme DUX ainsi que les personnes domiciliées avec eux/elles ne sont pas admissibles au concours.

3. MODE D'INSCRIPTION

Pour participer, rendez-vous sur programmedux.com/concours/vote-du-public entre le 12 décembre 2018 et le 14 janvier 2019.

4. QU'EST-CE QUE DUX?

CÉLÉBRATION

Petites comme grandes, DUX célèbre les initiatives qui contribuent à améliorer notre alimentation.

CONCOURS

DUX récompense les entreprises (Petites, moyennes et grandes), les OSBL, les associations corporatives, les villes et les institutions qui améliorent l'état de santé des populations par l'alimentation.

RECONNAISSANCE

DUX offre aux leaders de l'industrie alimentaire une reconnaissance auprès d'un large public à l'aide de plusieurs prix dans 3 catégories : **PRODUITS / PROJETS / COMMUNICATIONS**

PHILOSOPHIE

DUX aide le consommateur à faire des choix éclairés.

DUX devient un pont entre l'industrie et le consommateur.

5. LE VOTE DU PUBLIC DUX 2019

Le **VOTE DU PUBLIC DUX 2019** regroupe tous les participants, en lice pour le concours DUX 2019, selon trois catégories : **PRODUITS / PROJETS / COMMUNICATIONS**.

Le **VOTE DU PUBLIC DUX 2019** donne l'opportunité aux consommateurs canadiens d'élire leur produit, projet et campagne de communication « coup de cœur », en lice pour le concours DUX 2019.

La note obtenu lors du vote du public en ligne sera pondéré avec la note délivrée par le Jury consommateur, selon le ratio suivant : 60% jury consommateur / 40% vote en ligne.

Trois prix du public seront alors décernés aux produits qui auront récolté la plus haute note dans leur catégorie respective.

Que les produits ayant obtenu une note de plus de 70% par le jury d'experts pourront recevoir le prix du public.

6. COMMENT VOTER

SÉLECTIONNEZ UNE CANDIDATURE DANS CHACUNE DES 3 CATÉGORIES (3 FICHES DOIVENT ÊTRE EN BLEU), PUIS CLIQUEZ SUR **SOUMETTRE**.

7. LES PRIX À GAGNER

Une personne sera tirée au sort parmi tous les participants et aura la chance de gagner :
- Une machine espresso JURA, d'une valeur de 1550 \$.

8. ATTRIBUTION DES PRIX

8.1 Afin d'être déclaré gagnant, le participant sélectionné devra premièrement, en plus de satisfaire aux critères d'admissibilité du concours: a) répondre au message envoyé sur son adresse courriel laissé par le commanditaire du concours ou ses représentants dans les dix (10) jours ouvrables suivant la sélection de son inscription; b) la personne gagnante devra signer une formule standard de déclaration et d'exonération de responsabilités préalablement à l'obtention du prix, dégageant les organisateurs du concours et les commanditaires de toute responsabilité quant à tout dommage qui pourrait découler de l'utilisation du prix.

8.2 Disqualification. À défaut de respecter chacune des conditions énoncées au paragraphe 8.1 ci-dessus, le participant sélectionné sera disqualifié et ne pourra recevoir aucun prix. Dans ce cas, le commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de sélectionner un autre participant comme gagnant éventuel du prix.

8.3 Prise de possession du prix. À la réception du formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité signé par le participant sélectionné, le commanditaire ou ses représentants remettrons le prix. Le prix sera envoyé par la poste ou remis en main propre aux gagnants selon leur disponibilité.

9. CONDITIONS GÉNÉRALES

9.1

Vérification des inscriptions. La validité de toute inscription est sous réserve de sa vérification par le commanditaire. Toute inscription qui est illisible, incomplète, faite de manière frauduleuse sera disqualifiée. Tout participant ou toute personne tentant de s'y inscrire par un moyen contraire à ce règlement officiel du concours ou qui perturbe autrement le fonctionnement de ce concours ou qui est de nature à être injuste envers les autres participants ou participants éventuels sera disqualifié. Toute décision des juges du concours qui peuvent être des employés ou des organisations indépendantes, y compris notamment toute question

d'admissibilité ou de disqualification de toute inscription et participation est sans appel. Les inscriptions deviennent la propriété du commanditaire et aucune ne sera retournée.

9.2

Les règlements du concours sont disponibles au bureau d'EDIKOM au 615, rue Notre-Dame, Saint Lambert et sur programmedux.com

9.3

Acceptation du prix. Le prix devra être accepté tel que décrit au présent règlement et ne pourra être retourné ou substitué à un autre prix, ni échangé en totalité ou en partie contre de l'argent, sujet seulement à ce qui est prévu au paragraphe 9.4 ci-dessous. Le prix n'est pas transférable à une autre personne.

9.4

Substitution de prix. Le commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, et pour quelque raison que ce soit, de remplacer un prix ou une partie de celui-ci par un prix de valeur équivalente ou supérieure, y compris la valeur du prix en argent.

9.5

Le gagnant s'engage à respecter les critères d'admissibilité au concours ainsi que ce règlement. Le fait de participer au concours atteste qu'il a reçu et compris le présent règlement.

9.6

Prix/Gagnants. En participant à ce concours, chaque participant reconnaît que les Membres du groupe ne seront pas tenus, en aucune circonstance, d'attribuer plus de prix que le nombre de prix disponibles, comme établi dans le règlement officiel du concours. Dans le cas où, pour quelque raison que ce soit (y compris notamment en raison d'une erreur, d'un mauvais fonctionnement ou d'une défectuosité survenue dans la conception, la promotion, la gestion, la mise en place ou l'administration du concours, mécanique, électronique, humaine ou autre), le nombre de gagnants déclarés ou le nombre de prix réclamés par les participants est supérieur au nombre de prix disponibles, le commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de mettre fin au concours partiellement ou totalement, sans préavis et d'attribuer le nombre approprié de prix parmi le nombre approprié de gagnants, sélectionnés conformément au règlement du concours parmi les inscriptions admissibles valablement soumises avant la fin du concours

9.7

Les Membres du groupe n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature soit-elle dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation hors de leur contrôle ou d'une grève, lock-out ou tout autre conflit de travail dans leurs établissements ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours. Ils se réservent le droit, à leur seule et entière discrétion, de modifier, d'annuler, de terminer ou de suspendre le concours dans son entier ou en partie, pour toute cause ou circonstance, y compris notamment dans le cas où un événement échappant à sa volonté corrompt ou affecte l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal du concours tel qu'un virus, un bogue informatique ou une intervention humaine non autorisée.

9.8

En participant à ce concours, le gagnant autorise les Membres du groupe à diffuser, publier et autrement utiliser leur nom, photographie, image, déclaration relative au concours ou tout prix, lieu de résidence et (ou) voix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.

9.9

En participant à ce concours ou en tentant d'y participer, chaque participant et (ou) prétendu participant accepte d'exonérer, de décharger et de tenir indemnes, pour toujours, les Membres du groupe ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, employés, actionnaires, agents ou autres représentants (collectivement, les «indemnisés») de tout(e) réclamation, action, dommage, demande, moyen d'action, cause d'action, poursuite, dette, devoir, compte, cautionnement, convention, garantie, indemnité, contrat ou responsabilité de quelque nature que ce soit découlant ou liée à la participation au concours ou à la tentative de participation du participant, le respect ou non de ce règlement de concours ou l'acceptation et l'utilisation du prix. Les indemnisés ne seront pas tenus responsables pour les inscriptions perdues, incomplètes, tardives ou mal acheminées ou pour tout manquement du site Web du concours pendant la période du concours, ou pour tout mauvais fonctionnement technique ou autres problèmes avec des lignes ou réseaux téléphoniques, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, de l'équipement ou des logiciels informatiques ou pour tous autres problèmes techniques ou de congestion sur Internet ou sur tout site Web, ou toute combinaison de ce qui précède, et ne seront pas tenus responsables de toute blessure ou dommage à toute personne ou bien résultant ou lié(e) à la participation ou à la tentative de participation de cette personne ou de toute autre personne à ce concours. Toute tentative pour endommager délibérément tout site Web ou miner le fonctionnement légitime de ce concours constitue une violation des lois criminelles et civiles et, si une telle tentative survient, le commanditaire se réserve le droit de réclamer des remèdes ou des dommages dans toute l'étendue permise par la loi, incluant au moyen de poursuites criminelles.

9.10

Aucune communication ou correspondance reliée au concours ne sera échangée avec les participants, sauf avec le participant sélectionné comme gagnant éventuel du prix. Renseignements personnels. Les renseignements personnels recueillis sur les participants en lien avec ce concours sont utilisés uniquement pour l'administration de ce concours. Aucune communication, commerciale ou autre, non reliée à ce concours, ne sera envoyée au participant par le EDIKOM, sauf si le participant a autrement permis à EDIKOM ou à ses sociétés affiliées, le cas échéant, de le faire.

Note : L'emploi du masculin a été privilégié afin d'alléger ce texte.